

DESSIN DE LA SEMAINE

LES DIFFICULTÉS DE L'INSTALLATION



FILIÈRE LAVANDE ET LAVANDIN

Des pistes pour affronter la crise



▲ Les élus et représentants de la filière lavandicole le 13 juin à Vinsobres.

Réunis le 13 juin à Vinsobres à l'initiative de Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, Lucien Stanzione, sénateur du Vaucluse, et Alain Aubanel, président de PPAM de France et lavandiculteur à Chamaloc, plusieurs représentants de la filière lavandicole ont une nouvelle fois échangé sur les difficultés persistantes du secteur et les pistes de soutien envisagées. Une rencontre inscrite dans une série d'échanges réguliers depuis maintenant quatre ans. Les discussions ont permis de revenir sur les difficultés profondes que traverse la filière, confrontée à des enjeux économiques, réglementaires et sociaux majeurs. Les producteurs ont rappelé les tensions persistantes, confirmées par une étude menée par France AgriMer et Cerfrance à la suite des demandes formulées lors de la réunion du 16 juillet 2024. Sur le terrain, une réunion conduite en avril avec le préfet de la Drôme a permis de dresser un état des lieux des aides disponibles et d'annoncer la volonté de lancer un plan d'urgence. Par ailleurs, Alain Aubanel poursuit des échanges avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de la Drôme et de l'Ardèche afin de faire avancer ce dossier. Côté Vaucluse, une réunion

similaire est en cours d'organisation. À plus long terme, un travail s'engage pour une évolution de la PAC à l'horizon 2027, en vue d'obtenir une aide spécifique pour le territoire historique de lavande et lavandin. Autre perspective d'avenir : la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco des paysages lavandicoles de Provence. Cette démarche ambitieuse vise à faire reconnaître et valoriser ce patrimoine agricole unique, souvent le seul modèle économique viable dans certaines zones rurales. La prochaine étape majeure sera l'assemblée générale de l'association en charge du projet, prévue ce 20 juin à Sénanque (84), en présence du préfet du Vaucluse et de la nouvelle sous-préfète de Nyons. Enfin, les représentants de la filière ont sollicité l'appui des parlementaires sur trois dossiers prioritaires : l'accès au RSA pour les agriculteurs propriétaires ; une révision de la taxe TICPE sur le gaz afin que les distillateurs n'aient plus à faire l'avance en attendant les remboursements ; et l'adaptation de la réglementation européenne Reach, inadaptée aux petites exploitations. ■ C.L.

CLIMATOLOGIE / Viticulteurs sur les communes de Bouchet et de Tulette, Nicolas Icard et Didier Bongard sont dotés de générateurs terrestres à vortex, utilisés pour lutter contre les dégâts liés à la chute de grêle à partir de la technique d'ensemencement des nuages à iodure d'argent.

Lutte contre la grêle : ces viticulteurs qui utilisent le iodure d'argent

S'il est difficile d'éradiquer la grêle et ses effets dévastateurs, l'association Prévigrêle – créée en 1997 dans le Vaucluse et présente dans la Drôme trois ans plus tard – propose un dispositif d'ensemencement des nuages par des particules d'iodure d'argent à partir d'un maillage de générateurs terrestres à vortex. Une solution peu coûteuse à l'égard d'autres techniques de protection, soit un forfait annuel de 1954,60 € pour un générateur (prix en financement privé), qui peut éviter de gros dégâts sur les cultures. Nicolas Icard est agriculteur depuis vingt-deux ans, et gère une surface agricole utile de 40 ha de vignes en Côtes-du-Rhône, répartis sur les communes de Bouchet, La Baume-de-Transit et Suze-La-Rousse. Depuis quatre ans, il dispose sur ses terres, d'un générateur à vortex. « Auparavant, il était basé à quelques kilomètres de là, chez un collègue agriculteur, au sein du village, mais nous l'avons déplacé pour respecter le maillage des 10 km », déclare-t-il. De son côté, Didier Bongard, à la tête de l'exploitation familiale (EARL La Chapelle) depuis 1997, est installé comme vigneron sur Tulette. Il se souvient : « Historiquement, on a toujours utilisé les services de Prévigrêle sur la commune. Les orages successifs assez catastrophiques que nous avons connus dans le passé - dont ceux de 1994 - nous avaient contraints à trouver des solutions ».

Une heure pour réagir

La campagne de Prévigrêle débute chaque année au 25 mars avec la mise en route des générateurs par un technicien du réseau, pour se terminer le 10 octobre, période la plus propice aux risques d'orages grêligènes. « Cette année, les premières alertes ont eu lieu les 28 et 29 avril. En date du 12 juin, nous avons déclenché les générateurs à cinq reprises... Généralement, les périodes avril - mai, puis fin août - début septembre, sont les plus à risque. Nous les allumons à minima jusqu'aux vendanges, en cas de nécessité », indique Nicolas Icard. En cas de risque d'orages avec une formation de grêle annoncés par Kéraunos (observatoire des tornades et des orages, ndlr), l'Anelfa - association nationale d'études et de lutte contre les fléaux atmosphériques - envoie un message d'alerte via mobile pour

À SAVOIR

La méthode d'ensemencement, qu'est-ce que c'est ?

Le principe de la lutte contre la grêle par générateur consiste à introduire artificiellement dans les nuages des noyaux glaçogènes d'iodure d'argent de façon à augmenter le nombre de cristaux de glace, et à réduire en conséquence la dimension des grêlons. Ces derniers tombent alors plus lentement et fondent en totalité ou en partie avant d'atteindre le sol. ■



▲ De gauche à droite, Didier Bongard (viticulteur à Tulette), Sandra Scavennec (animatrice du réseau Prévigrêle) et Nicolas Icard (viticulteur à Bouchet) derrière le générateur terrestre à vortex situé sur l'exploitation de ce dernier.

demander aux opérateurs bénévoles (agriculteurs et/ou autres volontaires) d'allumer les générateurs. Leur disponibilité est donc nécessaire pour assurer le déclenchement. « Nous recevons un SMS 4 h avant le risque d'orages pour mettre en route le générateur, puisque sont nécessaires 3 h d'ensemencement. Nous disposons d'une heure pour réagir », souligne Didier Bongard. Les deux viticulteurs s'accordent à dire que ce dispositif est devenu indispensable à la protection de leurs cultures – et à plus large échelle – des habitations, des voitures... « Notre rôle est de protéger nos cultures et celles des autres, mais aussi de sécuriser notre travail d'une année », note Nicolas Icard. Si le secteur dispose aujourd'hui d'un très bon maillage, rien est immuable. « Les couloirs de grêle peuvent se déplacer, et dans ce cas, nous

serons amenés à replacer nos générateurs », prévient Sandra Scavennec, coordinatrice de l'association Prévigrêle. Malgré l'efficacité prouvée de ce type de méthode au fil des années, certains sont encore frileux. « Dans le passé, les gens étaient moins convaincus qu'aujourd'hui de l'efficacité de ces générateurs. Certains pensaient – et pensent encore parfois – que cette méthode est polluante, qu'elle ne vise qu'à décaler les nuages et la pluie... , mais ce n'est pas le cas », expliquent les viticulteurs. À quoi réagit Sandra Scavennec : « Des études ont permis de montrer qu'il n'y avait pas d'impacts environnementaux. Par ailleurs, cette méthode - en démultipliant les glaçons - ne déplace pas les nuages mais entraîne plutôt un accroissement de la pluviométrie d'environ 10 %. C'est pourquoi en cas d'épisodes cévenols à partir du 1^{er} septembre, l'association a pris la décision de ne plus déclencher les générateurs si le risque de crues / inondations est plus important que le risque de grêle ». ■

Amandine Priolet



▲ Le générateur terrestre à vortex dispose d'un réservoir d'iodure d'argent de 25 l, à raison d'une diffusion de 1,1 l/h.

L'INFO EN +
Carte d'identité

L'association loi 1901 Prévigrêle, basée à Cavailon (84) compte aujourd'hui 193 générateurs pour 482 opérateurs installés sur le Vaucluse, le sud de l'Ardèche, le nord des Bouches-du-Rhône, le sud de la Drôme (jusqu'à Saulcesur-Rhône environ) et une partie du Gard. « Chaque année, le développement du maillage est en croissance, avec cinq à dix générateurs supplémentaires », annonce Sandra Scavennec, coordinatrice de l'association. ■

SOMMAIRE

Le fil de l'actu	2-11	Annonces légales	16
Conjoncture	11	Pratique	17-18
Cours et marchés	12-13	Technique & économie	19-23
Petites annonces	14-15	Découverte...	24